

## RÉSUMÉ

1. L'économie des États-Unis, qui est la première économie mondiale, a poursuivi son expansion pendant la période à l'examen. Bien que la croissance du PIB ait été quelque peu inégale d'un trimestre à l'autre depuis le dernier examen, le PIB réel a continué de progresser à un taux annuel de 2,4% et 2,6% en 2014 et 2015, respectivement, avant de redescendre à un taux de croissance annuel d'environ 1% au premier semestre de 2016. La consommation des particuliers a progressé à un rythme soutenu, et le taux de chômage a continué de baisser, tombant de 10% en 2009 à moins de 5% actuellement. L'amélioration de la situation sur le marché du travail et la croissance des revenus des particuliers, combinées à une baisse des prix de l'énergie et à un niveau d'inflation inférieur à l'objectif à long terme de 2% fixé par la Réserve fédérale, ont renforcé le pouvoir d'achat des consommateurs. La formation brute de capital a stimulé la croissance en 2014 et durant la majeure partie de 2015, à la faveur des faibles taux d'intérêt. Toutefois, l'investissement s'est contracté au quatrième trimestre de 2015 et au cours des deux premiers trimestres de 2016, en partie en raison d'un ajustement des stocks, d'un recul des investissements en structures et équipements (pétroliers et non pétroliers) et de l'incidence négative de la chute des prix du pétrole brut sur l'investissement dans le secteur de l'énergie. En dépit de ces bons résultats économiques, il reste des défis à relever, y compris pour faire face à la détérioration des infrastructures et à l'accroissement des inégalités de revenus.

2. Les pouvoirs publics ont adopté une politique budgétaire plutôt neutre pendant la période considérée, en ayant peu recours aux instruments de politique budgétaire. Ils se sont efforcés de dissiper l'incertitude budgétaire par le biais de la Loi budgétaire de 2015 (votée par les deux partis), qui a suspendu le plafond de la dette jusqu'en mars 2017 et a permis d'éviter le risque de suspension partielle des services publics en bloquant les crédits pour 2016 et 2017. La politique budgétaire actuelle vise à réduire le déficit budgétaire. Ainsi, le projet de budget présenté par le Président pour l'exercice budgétaire 2017 propose des mesures pour réduire les déficits futurs, tout en mettant en œuvre des politiques visant à accélérer la croissance et à accroître les possibilités. Les politiques proposées par le Président permettraient de maintenir le déficit en deça de 3% du PIB tout en stabilisant la dette et d'amorcer sa diminution au cours de la décennie à venir.

3. La politique monétaire a été relativement souple durant la majeure partie de la période à l'examen, mais la Réserve fédérale a engagé en 2015 son "processus de normalisation de la politique monétaire" (des mesures visant à augmenter le taux des fonds fédéraux et à réduire le nombre de titres détenus par la Réserve fédérale). En décembre 2015, le Federal Open Market Committee (FOMC), l'organe directeur de la Réserve fédérale, a relevé d'un quart de point de pourcentage la fourchette fixée pour le taux des fonds fédéraux. Toutefois, le FOMC s'attend à ce que les conditions économiques ne permettent à l'avenir qu'un accroissement progressif du taux des fonds fédéraux.

4. Les États-Unis sont le premier importateur et le deuxième exportateur mondial de marchandises et de services. Les exportations des États-Unis sont très diversifiées et se composent pour l'essentiel de machines, de véhicules, de produits chimiques et de produits pétroliers raffinés. Les importations sont aussi diversifiées que les exportations; elles se composent principalement de produits manufacturés, qui représentent 70% du total. Les machines, le matériel de transport et les combustibles sont les principaux produits importés. En 2015, le déficit du commerce des marchandises des États-Unis s'est chiffré à 763 milliards de dollars EU, un montant légèrement plus élevé qu'en 2014 et supérieur de 8,7% au déficit enregistré en 2013. Les importations comme les exportations de marchandises ont reculé en 2015, ce qui s'expliquait dans une large mesure par la baisse des prix à l'importation du pétrole, la hausse de la production nationale de pétrole brut et de gaz naturel dans le cas des importations, et la faible demande mondiale et l'appréciation du dollar dans le cas des exportations. Comme lors des années précédentes, le déficit du commerce des marchandises a été en partie compensé par un excédent du commerce des services et des revenus primaires. La balance des services commerciaux transfrontières des États-Unis est traditionnellement excédentaire, avec d'importants excédents dans des domaines tels que les services financiers, les transports et les rémunérations pour usage des droits de propriété intellectuelle. L'excédent du commerce des services a atteint 262 milliards de dollars EU en 2015. Le Canada, l'Union européenne, la Chine, le Mexique et le Japon restent les principaux partenaires commerciaux des États-Unis en ce qui concerne aussi bien les marchandises que les services. Les États-Unis demeurent la principale destination de l'investissement étranger direct au monde, avec des flux entrants de 348,4 milliards de dollars EU

en 2015. Le déficit du compte courant s'est maintenu pendant la période considérée; il se chiffrait à 463 milliards de dollars EU, soit 2,6% du PIB, en 2015.

5. Comme indiqué dans le Programme de politique commerciale du Président pour 2016, la politique commerciale des États-Unis vise à "promouvoir la croissance, à favoriser les emplois bien rémunérés et à renforcer la classe moyenne". À cette fin, les États-Unis participent activement aux négociations dans le cadre de l'OMC, ainsi qu'aux niveaux régional et plurilatéral. Les États-Unis ont été un fervent défenseur de l'Accord sur la facilitation des échanges, qu'ils ont ratifié, et de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) élargi, qui a été mis en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les négociations sur l'Accord de Partenariat transpacifique ont été achevées en octobre 2015 et l'Accord a été signé en février 2016, mais les États-Unis ne l'ont pas encore ratifié. Les États-Unis participent activement aux négociations visant à libéraliser davantage les échanges, notamment dans le cadre de l'Accord sur les biens environnementaux (ABE) et de l'Accord sur le commerce des services (ACS).

6. Le nouveau Mandat pour la promotion des échanges commerciaux (TPA) promulgué le 29 juin 2015 en vertu de la Loi du Congrès de 2015 sur les priorités commerciales (votée par les deux partis), énonce la procédure législative relative aux nouveaux accords commerciaux conclus avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018, avec un possible élargissement aux nouveaux accords conclus avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le TPA de 2015 définit 13 objectifs en matière de négociations commerciales qui portent entre autres sur quatre nouvelles questions, à savoir: les entreprises publiques ou contrôlées par l'État; les obstacles au commerce liés à la localisation; la monnaie; et la bonne gouvernance, la transparence, l'efficacité des régimes locaux et la primauté du droit chez les partenaires commerciaux.

7. Les États-Unis accordent des préférences unilatérales aux pays en développement, y compris aux pays les moins avancés (PMA), au titre du Système généralisé de préférences (SGP), de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA) et de l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (IBC). Le 29 juin 2015, le Congrès a autorisé à nouveau le SGP et l'AGOA par le biais de la Loi de 2015 sur la reconduction des préférences commerciales. Le SGP est désormais autorisé jusqu'à la fin de 2017, tandis que les préférences accordées au titre de l'AGOA sont autorisées jusqu'en 2025. Aucun nouvel accord de libre-échange n'est entré en vigueur aux États-Unis depuis l'ALE entre les États-Unis et le Panama en 2012.

8. Le régime d'investissement étranger des États-Unis est resté inchangé pendant la période considérée. Le régime est généralement ouvert et libéral, même si certaines restrictions peuvent s'appliquer, essentiellement pour des raisons prudentielles ou de sécurité nationale. Certaines transactions peuvent faire l'objet d'un examen du Comité des investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS) pour des raisons de sécurité nationale. Le programme SelectUSA mis en place en 2011 reste le principal instrument du gouvernement fédéral pour promouvoir les investissements entrants aux États-Unis.

9. Conformément à leur engagement de longue date, les États-Unis ont continué d'appliquer une politique commerciale ouverte pendant la période considérée. Plusieurs mesures de facilitation des échanges ont été mises en œuvre. À cet égard, l'accent a été mis sur la mise en place du Système de données sur le commerce international (ITDS) comme guichet unique d'ici au 31 décembre 2016. À l'avenir, les négociants utiliseront l'Environnement commercial automatisé (ACE) pour communiquer tous les renseignements exigés par le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP) et ses 47 agences gouvernementales partenaires pour le dédouanement des importations et des exportations. Toujours dans le but de faciliter les échanges, les travaux portant sur les programmes d'admission simplifiés et les programmes d'opérateurs de confiance se sont poursuivis.

10. Le cadre juridique et réglementaire pour les droits de douane, les règles d'origine, les licences d'importation, l'évaluation en douane et les impositions frappant les importations est resté globalement inchangé pendant la période à l'examen. Le tarif douanier actuel, qui a été mis en œuvre en janvier 2016, compte 10 516 lignes tarifaires au niveau à 8 chiffres. La plupart des droits NPF sont des droits *ad valorem*, mais les États-Unis appliquent aussi des droits spécifiques et des droits composites, qui visent environ 11% de l'ensemble des lignes tarifaires. Les droits non *ad valorem* sont concentrés dans les secteurs de l'agriculture, des combustibles, des textiles et des chaussures. La plupart des taux NPF sont identiques aux taux consolidés correspondants et n'ont pratiquement pas changé depuis au moins dix ans. La moyenne simple des droits s'est élevée à

4,8% sur l'ensemble de l'année 2016. Près de 37% des lignes tarifaires sont en franchise de droits sur une base NPF, et parmi les autres lignes tarifaires, 7,8% sont assujetties à des taux de droits de 2% ou moins. Les droits *ad valorem* supérieurs à 25% sont concentrés dans les secteurs de l'agriculture (notamment les produits laitiers, le tabac et les produits du règne végétal), des chaussures et des textiles. D'après des calculs, 22 lignes tarifaires correspondant à des produits agricoles sont visées par des droits d'importation supérieurs à 100%.

11. La plupart des importations de marchandises aux États-Unis bénéficient du traitement NPF. En 2015, un traitement tarifaire au titre de programmes de préférences réciproques ou unilatérales a été demandé pour moins de 20% de la valeur des importations. Bien qu'une certaine ouverture ait eu lieu, les États-Unis maintiennent leur embargo contre Cuba et contre l'Iran. Les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée ont été renforcées et empêchent dans les faits tout commerce avec ce pays.

12. Les États-Unis continuent de recourir fréquemment à des mesures antidumping. Entre 2014 et la fin de juin 2016, 85 enquêtes antidumping ont été ouvertes. Au 30 juin 2016, 269 ordonnances en matière de droits antidumping étaient en vigueur. Les partenaires commerciaux les plus touchés par ces mesures étaient la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) et l'Union européenne. Les enquêtes ouvertes pendant cette période visaient principalement l'industrie sidérurgique. À la fin de 2015, la durée d'application moyenne d'une mesure antidumping en vigueur était de sept ans. Soixante enquêtes en matière de droits compensateurs ont été ouvertes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 30 juin 2016, et 69 ordonnances en matière de droits compensateurs étaient en vigueur à la fin de juin 2016.

13. Aux États-Unis, les activités de normalisation sont décentralisées et fondées sur la demande. La Circulaire A-119 impose aux organismes fédéraux de s'appuyer sur les normes consensuelles volontaires pour élaborer leurs règlements techniques plutôt que d'élaborer des normes propres à leur administration, sauf si cette approche est incompatible avec la législation ou impossible à mettre en œuvre. En janvier 2016, le Bureau de la gestion et du budget (OMB) a publié une version révisée de la Circulaire A-119, qui tient compte de l'évolution de la réglementation depuis 1998, y compris du fait que les documents sont de plus en plus facilement accessibles et consultables en ligne, et de la nécessité de faire en sorte que les normes soient mises à jour en temps voulu.

14. La mise en œuvre de la Loi de 2011 sur la modernisation des règles pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires (FSMA), qui vise à modifier le système de réglementation de sorte que celui-ci ne vise plus à répondre aux risques pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires mais à les prévenir, a été une activité essentielle des autorités pendant la période à l'examen. La Loi prévoit de nouvelles possibilités de rendre les entreprises du secteur alimentaire responsables de la prévention de la contamination. Les principaux règlements d'application sont entrés en vigueur entre septembre 2015 et juillet 2016. La plupart des règlements prévoient des dates pour une mise en conformité progressive des petites et très petites entreprises. L'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) continue de publier des documents d'orientation afin d'aider le secteur à se conformer à la nouvelle réglementation en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.

15. La réforme du système de contrôle des exportations des États-Unis se poursuit. L'Initiative sur la réforme du contrôle des exportations vise à parvenir à une réallocation des ressources afin d'améliorer les contrôles des articles les plus sensibles. Une fois pleinement mis en œuvre, le nouveau système de contrôle des exportations devrait être basé sur une liste de contrôle unique, un organisme unique pour la délivrance des licences, une plate-forme d'information électronique intégrée pour les licences et la mise en application, et un centre unique pour coordonner la mise en application. En décembre 2015, les États-Unis ont levé une interdiction effective des exportations de pétrole brut. Suite à l'autorisation donnée par le Département de l'énergie, la première expédition importante de gaz naturel liquéfié est partie des États-Unis en février 2016.

16. En décembre 2015, quelques mois après que le pouvoir conféré à l'Export-Import Bank des États-Unis avait été temporairement caduque, le Congrès américain a adopté une loi le remettant en vigueur jusqu'au 30 septembre 2019. Toutefois, en raison d'une lacune opérationnelle, l'Export-Import Bank n'est actuellement pas en mesure d'autoriser des prêts à moyen et à long terme de plus de 10 millions de dollars EU. Parallèlement à la réautorisation de l'Export-Import

Bank, les États-Unis avaient pour mandat d'engager des négociations multilatérales visant à mettre fin au financement des crédits à l'exportation d'ici à 2025. Les activités de l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC), l'institution de financement du développement du gouvernement américain, ont pris de l'ampleur au fil des ans. Le Congrès américain étudiait plusieurs instruments législatifs pour étendre l'autorité de l'OPIC et lui permettre d'opérer sur une base juridique à plus long terme.

17. Il n'existe pas aux États-Unis de cadre juridique global régissant les subventions aux niveaux fédéral et infafédéral. Dans la plupart des cas, le soutien fédéral a pris la forme de dons, d'avantages fiscaux, de garanties de prêts et de versements directs. L'Administration des petites entreprises continue de soutenir activement les petites entreprises et les entrepreneurs et administre plusieurs programmes offrant un financement à l'exportation aux petites entreprises qui exportent ou prévoient d'exporter. Une loi adoptée en décembre 2015 a simplifié le régime de taxation des petites entreprises et a rendu certaines réductions d'impôts permanentes pour elles.

18. Les organismes chargés de faire respecter la législation antitrust aux États-Unis sont restés actifs pendant la période à l'examen. La Division antitrust du Département de la justice a obtenu la somme record de 3,6 milliards de dollars EU en amendes pénales durant l'exercice 2015, en particulier pour le règlement de litige l'opposant à des établissements financiers et à des fabricants de pièces automobiles aux États-Unis et ailleurs. Elle a aussi continué les poursuites judiciaires engagées contre le secteur des services financiers pour collusion et fraude; des amendes pénales de plus de 2,5 milliards de dollars EU ont été infligées pour fixation de prix sur les marchés de change pour le dollar EU et l'euro et pour manipulation d'importants taux d'intérêt de référence (LIBOR). Pendant l'exercice 2015, les activités de la Commission fédérale du commerce (FTC) portant sur des fusions et des transactions autres que des fusions ont fait économiser 3,4 milliards de dollars EU aux consommateurs aux États-Unis. Dans le domaine des fusions, au cours de l'exercice 2015, la FTC a contesté 22 projets de transactions dans des secteurs d'activité de grande importance pour les consommateurs, comme les secteurs de la santé, des produits pharmaceutiques, des hôpitaux et du commerce de détail. Les deux organismes sont aussi chargés de conseiller et d'aider les organismes gouvernementaux et d'autres institutions à tenir compte des conséquences possibles de leurs décisions pour les consommateurs ou la concurrence par le biais de lettres de sensibilisation.

19. Les États-Unis sont partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) et ont participé activement à la négociation de l'Accord sur les marchés publics révisé. Au niveau fédéral, les marchés publics sont décentralisés, à la faveur des systèmes de passation de marchés des divers organismes exécutifs. La Loi "Buy American" de 1933 limite les achats de fournitures et de matériaux de construction par les organismes publics aux fournitures et matériaux définis comme "produits finis nationaux", conformément à un double critère devant permettre d'établir que l'article est fabriqué aux États-Unis et que le coût des constituants nationaux dépasse 50% du coût de tous les constituants. La Loi "Buy American" ne s'applique pas aux services. La Loi de 1979 sur les accords commerciaux prévoit une dispense d'application de la Loi "Buy American" aux produits finis de pays désignés, lesquels comprennent les parties à l'AMP et aux accords bilatéraux s'appliquant aux marchés publics, les bénéficiaires de la Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes (CBERA) et les pays les moins avancés. Une dispense d'application de la Loi "Buy American" peut aussi être accordée si l'on juge que la préférence nationale ne s'accorde pas avec l'intérêt public, en cas de rareté aux États-Unis d'une fourniture ou d'un matériau, ou si le coût du produit d'origine nationale est indûment élevé. La politique de passation des marchés publics du gouvernement des États-Unis continue de chercher à accroître la participation des petites entreprises, y compris des petites entreprises détenues par des anciens combattants ou des femmes et des petites entreprises désavantagées. À cette fin, la politique du gouvernement est de désigner des marchés réservés, lorsque les études de marché démontrent qu'il existe de petites entreprises capables d'exécuter les travaux ou de fournir les produits faisant l'objet d'une procédure de passation de marchés publics.

20. Les États-Unis sont un important producteur et exportateur de biens et de services incorporant des connaissances et autres éléments intellectuels. En 2014, la propriété intellectuelle était présente dans environ 52% des exportations américaines de marchandises et les secteurs d'activité dans lesquels elle joue un grand rôle ont représenté 38,2% du PIB du pays. La balance des paiements des États-Unis a toujours affiché un excédent pour les échanges commerciaux liés aux DPI, comme en témoigne la rubrique "rémunération pour usage des droits de propriété intellectuelle". En 2015, les recettes nettes se sont chiffrées à 85,2 milliards de dollars EU. La

protection de la propriété intellectuelle est une question primordiale pour les États-Unis; divers mécanismes sont utilisés pour faire respecter les droits, y compris des accords bilatéraux sur la propriété intellectuelle, des traités bilatéraux sur l'investissement et des accords de libre-échange. La protection des DPI est aussi recherchée par d'autres moyens, comme le rapport annuel concernant l'article spécial 301. Le rapport 2016 contient une liste de 34 partenaires commerciaux, dont 11 ont été placés sur la liste des "pays à surveiller en priorité" et 23 sur la liste des "pays à surveiller". La Liste des marchés notoires, publiée séparément, signale certains marchés qui facilitent d'importantes activités de piratage du droit d'auteur et de contrefaçon des marques. Des enquêtes sont aussi menées au titre de l'article 337 de la Loi douanière de 1930, qui déclare illégale l'importation aux États-Unis d'articles qui portent atteinte à un brevet américain valide, à une marque de commerce enregistrée, à un droit d'auteur, à un moyen de masquage ou à un dessin de coque de navire. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 23 juin 2016, 144 nouvelles enquêtes ont été ouvertes au titre de l'article 337, concernant des produits en provenance de 31 partenaires commerciaux.

21. S'agissant des politiques sectorielles, la politique agricole des États-Unis accorde de plus en plus la priorité à l'assurance et à la gestion des risques de façon à fournir un filet de sécurité aux agriculteurs dans le besoin. Le secteur agricole national est l'un des plus importants du monde et les États-Unis sont un gros exportateur mondial de nombreux produits agricoles. Bien que leur part dans le PIB soit modeste, les activités agricoles jouent un rôle essentiel pour l'économie locale dans certaines régions du pays. La protection tarifaire moyenne pour les produits agricoles reste plus élevée que celle qui est accordée aux produits non agricoles. En 2016, les produits agricoles (définition de l'OMC) étaient assujettis à un taux de droit moyen de 9,1%, contre 4% pour les produits non agricoles. La Loi de 2014 sur l'agriculture a introduit des changements majeurs dans le système de soutien aux producteurs agricoles: les versements directs en faveur de la production vivrière ont été supprimés et plusieurs modifications ont été apportées à d'autres programmes de soutien. On peut citer les éléments suivants de la Loi de 2014 sur l'agriculture: le programme de couverture du manque à gagner (PLC), en vertu duquel sont effectués des versements fondés sur les rendements antérieurs et un pourcentage de la superficie de base précédemment plantée lorsque les prix des produits tombent au-dessous des prix de référence pour les cultures visées; le programme de couverture des risques agricoles (ARC), en vertu duquel sont effectués des versements fondés sur les rendements antérieurs et un pourcentage de la superficie de base précédemment plantée lorsque les recettes à l'échelon du comté ou de l'exploitation pour les produits visés sont inférieures à ces échelons ou au niveau de référence garanti; l'option de couverture supplémentaire (SCO), une police d'assurance complémentaire par zone; le Plan de protection complémentaire des revenus (STAX), un régime d'assurance pour les producteurs de coton upland qui peut être contracté seul ou conjointement avec d'autres assurances-récolte; et le Programme de protection des marges des producteurs laitiers. Si l'on en croit les premières données disponibles, les versements totaux effectués au titre des programmes PLC et ARC ne semblent pas très différents des versements effectués par le passé au titre des programmes qui ont été arrêtés.

22. Le secteur des services financiers s'est en grande partie remis de la crise financière. La plupart des établissements financiers ont remboursé les sommes reçues dans le cadre du Programme d'achat d'actifs douteux (TARP) mis en place par le gouvernement durant la crise. Au premier trimestre de 2016, 16 banques seulement restaient visées par le TARP, sur les 707 qui avaient reçu des fonds. Pendant la période à l'examen, la réforme des services financiers s'est poursuivie conformément à la Loi Dodd-Frank de 2010 sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur (Loi Dodd-Frank) et à ses dispositions réglementaires connexes. Cette Loi vise à promouvoir la stabilité financière et à traiter la question des établissements "trop grands pour faire faillite". Elle établissait un nouveau cadre réglementaire complet et élargissait la portée de la réglementation à de nouveaux marchés, entités et activités. Au total, la Loi Dodd-Frank énonçait 390 prescriptions relatives à l'établissement de règles par 20 organismes de réglementation, un processus qui est encore en cours. En juillet 2016, 274 de ces 390 prescriptions avaient abouti à des règles finalisées; des règles avaient été proposées pour 36 prescriptions; et aucune règle n'avait encore été proposée par les organismes de réglementation des services financiers pour les 80 prescriptions restantes.

23. Les États-Unis affichaient un excédent commercial d'environ 9 milliards de dollars EU dans le secteur des services informatiques, de télécommunication et d'information en 2015. Depuis 2014, les taux de pénétration des services de télécommunication mobile, y compris les services de téléphonie et les services à large bande, sont supérieurs à 100%. En février 2015, la Commission

fédérale des communications (FCC) a adopté une nouvelle Ordonnance relative à l'Internet ouvert, qui a reclassé les services d'accès à Internet à large bande fixe et mobile comme des services de télécommunication. En conséquence, les fournisseurs de services d'accès à Internet à large bande sont désormais assujettis à quelques-unes des mêmes règles que celles qui s'appliquent aux opérateurs de télécommunications, y compris l'interdiction des pratiques injustes ou déraisonnables ou de la discrimination injustifiée. L'Ordonnance relative à l'Internet ouvert interdit le blocage, le ralentissement du trafic et l'accès prioritaire payant.

24. Le cadre général du secteur des transports aux États-Unis est resté en grande partie inchangé durant la période à l'examen. La consolidation du secteur du transport aérien s'est poursuivie; en conséquence, quatre grandes compagnies assurent désormais le transport intérieur de passagers. Par ailleurs, les compagnies aériennes régionales négocient toujours activement des accords de fusion. Les États-Unis maintiennent des accords de "ciel ouvert" avec près de 120 pays; ces accords couvrent, entre autres questions, l'accès aux marchés, la fixation des prix et les possibilités commerciales, y compris le partage de code, l'auto-assistance en escale, les redevances d'utilisation, la concurrence loyale et les droits intermodaux. La plupart des aéroports à usage public offrant des services commerciaux sont détenus par des intérêts publics, que ce soit des États, des administrations locales ou des autorités locales, bien qu'aucun obstacle d'ordre juridique ou réglementaire ne s'oppose à la propriété privée des aéroports. Les États-Unis accordent des aides financières pour l'aménagement et le développement des aéroports à usage public par le biais du Programme d'amélioration des aéroports (AIP). La part des aides financières de l'AIP dans le total des coûts peut aller jusqu'à 93,75% des coûts admissibles pour les petits aéroports primaires et les aéroports d'aviation générale. Certaines dispositions de la Loi "Buy American" s'appliquent aux projets d'infrastructure aéroportuaire lorsqu'ils sont financés dans le cadre de l'AIP; toutefois, une dérogation discrétionnaire peut être accordée dans certaines conditions.

25. Dans le secteur du transport maritime, des restrictions au cabotage des marchandises et des passagers restent en vigueur. Les services de transport de marchandises et de passagers entre deux points situés aux États-Unis, par voie directe ou via un port étranger, sont réservés aux navires construits et immatriculés aux États-Unis et détenus par une société américaine, et à bord desquels 100% des officiers et 75% des autres membres d'équipage sont des citoyens des États-Unis. Au 2 août 2016, 93 navires de charge océaniques et autopropulsés d'au moins 1 000 tonnes brutes étaient autorisés à fournir des services de cabotage. Les sociétés américaines à participation étrangère peuvent fournir des services de cabotage si elles respectent les conditions relatives à l'emploi dans le pays; elles peuvent aussi détenir et exploiter des navires battant pavillon des États-Unis pour fournir des services internationaux. La législation existante prévoit toujours des préférences de pavillon pour les navires battant pavillon national, comme une prescription exigeant qu'au moins 50% du tonnage brut du fret transporté pour le compte du gouvernement soit transporté sur des navires commerciaux privés battant pavillon des États-Unis. Toutefois, les préférences accordées pour le transport de produits agricoles dans le cadre de certains programmes d'aide extérieure de l'USDA et de l'USAID ont été supprimées en 2012.